

**CALCUL DU TAUX DE RENDEMENT
SUR L'AVOIR DES ACTIONNAIRES ORDINAIRES
SELON LA FORMULE AUTORISÉE PAR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE
DANS SA DÉCISION D-99-11**

Rendement autorisé en 2004		9,450%
Ajustement pour l'année 2005		
Prévision du taux obligataire 30 ans		
Prévision du taux des obligations 10 ans ⁽¹⁾	5,050%	
Écart entre les taux 30 ans et 10 ans	<u>0,600%</u>	
Prévision des obligations 30 ans en 2005	5,650%	
Obligation Canada 30 ans 2004	<u>5,510%</u>	
Écart entre les années 2005 et 2004	0,140%	
Facteur d'élasticité	<u>75%</u>	
Ajustement du rendement pour l'année 2005	0,105%	<u>0,105%</u>
Rendement établi pour l'année 2005		<u>9,555%</u>
	Arrondi à :	<u>9,56%</u>

⁽¹⁾ Réf. : Concensus Forecast de février 2003